



Fiche d'inscription- Saison 2023 2024

Catégorie	Licence n*
NOM	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance
Pays	Nationalité
Représentant légal :	
Adresse	
Code Postal	Ville
Téléphone	Portable
Email	
S'il s'agit d'un transfert, indiquer le club fréquenté la saison dernière :	

Catégories		Entraînements	Cotisation Annuelle Coût total *	Décomposition de la cotisation		
				Licence FFHG + Assurance + Ligue IDF	Droit d'adhésion ASM	Cotisation Club
Nom	Années (Joueurs nés en...)					
Trophée Fédéral (Loisir)		Mardi et Jeudi 21h15/22h45	360€ (365€ hors GPS&O)	92.40€ +3.78€+6€ = 102.18€	5€ (10€ hors GPS&O)	252.82€
U15	2009 2010	Lundi : 18h45/20h Jeudi : 18h30/19h45	245€ (250€ hors GPS&O)	92.40€ +3.78€+4€ = 100.18€	5€ (10€ hors GPS&O)	139.82€
U13	2011 2012	Lundi : 18h45/20h Jeudi : 18h30/19h45	215€ (220€ hors GPS&O)	89.40€ +3.78€+4€ = 97.18€	5€ (10€ hors GPS&O)	112.82€
U11	2013 2014	Lundi : 18h45/20h Jeudi : 18h30/19h45	215€ (220€ hors GPS&O)	89.40€ +3.78€+4€ = 97.18€	5€ (10€ hors GPS&O)	112.82€
U9	2015 2016	Lundi : 18h00/19h15 Jeudi : 18h00/19h15	185€ (190€ hors GPS&O)	40.90€ +3.78€+2€ = 46.68€	5€ (10€ hors GPS&O)	133.32€
U7	2017 2018	Lundi : 18h00/19h15 Jeudi : 18h00/19h15	185€ (190€ hors GPS&O)	40.90€ +3.78€+2€ = 46.68€	5€ (10€ hors GPS&O)	133.32€
Ecole de Hockey/ U7débutants		Samedi 12h45 / 13h45	140€ (145€ hors GPS&O)	40.90€ +3.78€+2€ = 46.68€	5€ (10€ hors GPS&O)	88.32€

* Coût de "licence + assurance fédérale + cotisation de la ligue IDF", restitué à la FFHG lors du 1er versement de la cotisation

Règlement par virement, espèce ou chèque. Pour tout règlement par chèque, possibilité d'échéances en 4 règlements (Septembre, Octobre, Novembre Décembre)

AUTORISATION MEDICALE :

Je soussigné(e).....responsable de l'enfant
autorise les responsables de la section Hockey à prendre
 toutes mesures (hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie, sortie d'hôpital) rendues
 nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Date et signature :



AUTORISATION PHOTOS :

Je soussigné(e).....autorise à titre gratuit

la section Hockey à reproduire, diffuser, publier, présenter sans limitation de durée les photos de mon enfant mineur Ces photos, réalisées par la

section dans le cadre de ses activités, pourront être exploitées sur brochures, tracts, journaux, facebook, affiches, et site internet de la ville, de l'ASM ou de la section.

Date et signature :

REGLEMENT INTERIEUR :

Nous prenons connaissance de ce document affiché à l'entrée de la patinoire et en acceptons les termes.

Date et signature :

Annexe au dossier d'inscription.

Dossier d'inscription :

Il devra nous être remis le jour de la rentrée, accompagné des documents suivants :

- **Fiche d'inscription** datée et signée.
- **Photo d'identité**, avec nom et prénom au dos, ou au format électronique.
- **Justificatif d'état civil** pour les nouveaux licenciés (photocopie de la carte d'identité ou de la page du livret de famille les concernant).
- **Demande de licence** complétée et signée (par les représentants légaux pour les mineurs).
La partie « certificat médical » est à faire remplir par le médecin de votre choix. Merci de veiller à ce que le numéro au Conseil de l'Ordre du médecin soit lisible : il est indispensable pour la saisie de la licence. **Ou Attestation QS Sport.**
- **Paiement des cotisations** : joindre les chèques établis à l'ordre de « ASM Section Hockey sur Glace », datés du jour de l'inscription. Les encaissements se feront aux dates indiquées au recto. En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.
Les chèques loisirs de la CAF et les chèques vacances sont acceptés. Pass sport. Pass+ Yvelines pour les jeunes de 11 à 18 ans.

**Aucun dossier ne sera pris en compte
S'il n'est pas accompagné des chèques de cotisations.**

Location de matériel :

Un chèque de 70€ pour la saison et **un chèque de caution de 300€** devront être remis directement au responsable du matériel. Un équipement vous sera alors attribué. La caution n'est pas encaissée et le chèque vous sera rendu en fin de saison, contre la restitution du matériel au complet et en bon état.

La location concerne uniquement les débutants (Ecole de Hockey et U7) et les gardiens.

Toutes les autres catégories devront être en possession de leur équipement.

- **Ecole de Hockey/U7** : la location comprend l'ensemble de l'équipement.
- **Gardiens** : le prêt comprend plateau, mitaine, bottes, jambières, plastron. Le reste est à la charge des parents.